

SEANCE du : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON
Philippe ROBIN		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques

**Restauration du Château – Haute cour – Reconquête de la ruine : engagement de la procédure de marchés publics**

Bérandère BAZANTAY présente le dossier.

La Commune de BRESSUIRE envisage des travaux de réhabilitation du Château - Haute-cour - Reconquête de la ruine.

L'édifice où vont être exécutés les travaux étant classé au titre des Monuments Historiques, les travaux seront exécutés conformément aux attentes et prescriptions en usage pour la restauration du patrimoine ancien et des Monuments Historiques.

Pour ce faire, le projet fait l'objet d'une dévolution en six lots.

Lot(s)	Désignation
01	Maçonnerie / Pierre de taille
02	Serrurerie
03	Charpente
04	Menuiserie
05	Eclairage
06	Décors peints

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Salle de la cheminée - Déblaiement préalable - Elévations ouest et sud
	T0001	Salle de la cheminée - Elévations nord et est
	T0002	Salle ruinée sud de l'aile en retour d'équerre - Pignon sud - Pignon arasé nord - Gouttereau ouest
	T0003	Tour n° 1 dite "au trésor", son boyau d'accès et le pignon est de la salle ruinée sud
	T0004	Pignon ouest de l'entrée principale de la Haute Cour et passage voûté occidental
	T0005	Courtine nord de l'entrée principale de la haute cour - Rétablissement des accès et circulation en rez-de-sol
	T0006	Points de vue sur les ruines et rétablissement des circulations hautes

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
02	T0007	Anciennes écuries
	TF	Salle ruinée sud de l'aile en retour d'équerre - Pignon sud - Pignon arasé nord - Gouttereau ouest
	T0001	Tour n° 1 dite "au trésor", son boyau d'accès et le pignon est de la salle ruinée sud
	T0002	Courtine Nord de l'entrée principale de la haute cour - Rétablissement des accès et circulation en rez-de-sol
	T0003	Points de vue sur les ruines et rétablissement des circulations hautes
03	TF	Salle de la cheminée - Elévations nord et est
	TF	Salle de la cheminée - Elévations nord et est
04	TF	Salle de la cheminée - Elévations nord et est
	T0001	Pignon ouest de l'entrée principale de la haute cour et passage voûté occidental
	T0002	Courtine nord de l'entrée principale de la haute cour - Rétablissement des accès et circulation en rez-de-sol
05	TF	Courtine nord de l'entrée principale de la haute cour - Rétablissement des accès et circulation en rez-de-sol
	T0001	Anciennes écuries
	T0002	Points de vue sur les ruines et rétablissement des circulations hautes
06	TF	Salle ruinée sud de l'aile en retour d'équerre - Pignon sud - Pignon arasé nord - Gouttereau ouest
	T0001	Tour n° 1 dite "au trésor", son boyau d'accès et le pignon est de la salle ruinée sud

L'ensemble de l'opération est estimé à **3.078.046,74 € HT soit 3.693.656,09 € TTC**

Par conséquent, la Commune de Bressuire envisage de lancer une consultation de marchés publics, sous la forme d'une procédure adaptée, articles R2123-1 et L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Pierre MORIN ne prend pas part au vote.

Compte tenu de l'avancée du projet,
VU les articles R2123-1 et L2123-1 du code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à engager la procédure de marchés publics, sous la forme d'une procédure adaptée, pour un montant estimatif de travaux de **3.078.046,74 € HT soit 3.693.656,09 € TTC** et à signer les marchés avec les titulaires retenus.
- **D'INSCRIRE** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne Marie BARBIER




Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_146-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024